

INTERVIEW

«Une thèse à tous les sens du terme»

Par Etienne Dumont le 13.11.2009 à 19:28

Christophe Vuilleumier a travaillé pendant cinq ans sur la composition des conseils entre 1580 et 1652. Certaines idées émises sont peu orthodoxes.

«Il s'agit à tous les sens du terme d'une thèse.» Christophe Vuilleumier joue ici avec les mots. C'est bien sûr le thème des «Élites politiques genevoises entre 1580 et 1652» qu'il a obtenu son doctorat, avec mention, il y a quatre ans. Mais le jeune historien (39 ans aujourd'hui) émet aussi un certain nombre de postulats, parfois peu orthodoxes. «J'ai même traité, au passage, certains sujets tabous, comme le duel à Genève. Officiellement, il n'a jamais existé, alors que j'en ai trouvé de nombreuses mentions dans les registres.»

Notre interlocuteur a travaillé cinq ans à sa thèse, ce qui peut paraître relativement peu, vu ses 810 pages. «J'en ai même retranché quelques centaines d'autres, entre ma soutenance et l'actuelle publication.» Mais le chercheur sentait bien qu'il travaillait là sur un sujet porteur. «J'avais en plus la chance d'œuvrer à Genève, qui dispose d'archives d'une extraordinaire abondance.» Son directeur de thèse n'était en plus autre qu'Olivier Fatio, qui travaillait sur un sujet similaire pour son livre sur «l'affaire Fatio» de 1707, paru lui en 2007. «J'ai juste dû m'engager vis-à-vis de ce théologien de ne pas aborder de sujets religieux.»

L'essentiel du travail porte en fait sur les relations familiales entretenues pendant près d'un siècle par les membres des différents Conseils de la République, «emboîtés» les uns dans les autres. Tous leurs membres font ainsi l'objet d'une fiche détaillée («elles m'ont pris un temps fou!»). Ces fiches occupent à elles seules 600 pages de l'ouvrage. «Nous avons pour chacun le nom des frères, oncles, beaux-frères, parents par alliance et la liste des propriétés, ainsi, bien sûr que le nombre des enfants.» Le lecteur découvre ainsi de véritables toiles d'araignées. «Chacun se construit une toile d'araignée, en utilisant au départ celle qu'il avait héritée. On pourrait presque parfois parler de réseaux mafieux.»

En cent ans, les choses ont cependant changé, pour la composition des conseils. «Au départ, l'important, c'est la terre et l'immobilier. Il demeure capital de figurer parmi les propriétaires, comme c'est encore aujourd'hui le cas en Valais.» Les notaires, qui sont certes liés à la transmission des biens, interviennent en force ensuite. «Le XVIIe siècle devient cependant officiellement celui des rentiers au pouvoir.»

Ils forment le 50 pourcent des listes

Mais qu'on ne s'y trompe pas! Un rentier n'est pas un oisif. «Il s'agit d'un homme jouissant de biens fonciers, se livrant au négoce et pratiquant des investissements.» Autant dire qu'il

calcule ses risques, en répartissant son argent! «Il dispose cependant de loisirs pour s'occuper de politique.» Dans une époque sans élections réelles, il s'agit en effet de tenir longtemps.

Histoire

1606: Philibert Blondel est écartelé à Champel

Par ÉTIENNE DUMONT le 14.11.2009 à 00:00

Nous sommes en été 1603. L'Escalade a eu lieu il y a quelques mois, le 12 décembre «ancien style», puisque la Genève calviniste refuse d'adopter le calendrier grégorien. Tout s'est bien terminé, mais certains points restent obscurs. N'y aurait-il pas eu des négligences, voire des trahisons?

Comme il faut un coupable, les accusations pleuvent sur Philibert Blondel, syndic en 1602. Dès décembre, l'homme doit se justifier devant les Conseils. Ce n'est pas assez. Alors que les beaux jours sont revenus, la polémique enfle. Des libelles anonymes se retrouvent placardés aux portes. Il faut dire que Blondel, 48?ans, n'est pas aimé. Beaucoup de gens doivent de l'argent à cet ancien notaire, réputé dur et cassant.

Le témoin à charge retrouvé étranglé

Ses ennemis, menés par le clan constitué autour de Jacques des Arts, finissent par obtenir un procès global. Il touche l'ensemble des syndics en poste à la fin de 1602.

Le Conseil des Deux-Cents nomme une commission qui procède à des auditions. Blondel se retrouve déposé. «Son oncle, suspecté de complicité, le suit dans la disgrâce», explique Christophe Vuilleumier, qui évoque l'affaire dans son énorme et tout récent livre Les élites politiques genevoises, 1580-1652. Plus ennuyeux, une partie des biens de Philibert Blondel sont vendues.

On comprendra vite que l'homme tienne à les récupérer, en plus de son honneur. Deux ans plus tard, il passe à l'attaque. Il n'aurait pas dû. Le réprouvé désigne les responsables de sa condamnation, qui vont se défendre comme des diables. Ils veulent produire contre lui un témoin gênant. Un paysan du Châble, Guichard Boymont, aurait (conditionnel) servi de messager à Blondel.

Ce dernier informait d'Albigny, le chef savoyard, de certaines choses. Boymond refuse de venir à Genève. Il serait menacé par Blondel «qui se retrouve du coup condamné à dix ans de prison et à une forte amende». S'il veut intimider Boymont, c'est qu'il est coupable.

Joseph Blondel, frère de l'accusé, espère rétablir les choses en faisant capturer le paysan. Autre mauvaise idée. Boymont est enfermé à l'Evêché. Le lendemain, on le retrouve mort dans sa cellule. Etranglé. Difficile de parler de suicide. Torturé, le gardien se dira corrompu par les Blondel. La chose paraît délirante, mais elle va dans le sens de l'opinion populaire.

Les membres dépecés mis sur la place publique

Dès lors, le sort de Philibert est scellé. Les des Arts se déchaînent. La justice se remet en marche. Philibert se retrouve cette fois condamné au pire supplice, comme traître. Il sera écartelé. Cela signifie que chacun de ses membres se verra lié à un cheval, fouetté à en devenir fou. Les bourrins lui arracheront bras et jambes. Vu l'étroitesse de la ville, la macabre cérémonie se déroulera à Champel. Blondel sera dépecé vif près de l'endroit où avait brûlé, en 1553, Michel Servet.

«Ses membres sanglants seront posés comme avertissement à tous les endroits clés de la République», raconte Christophe Vuilleumier. «Il s'agit d'une mise à mort rarissime à Genève.» Notons que c'est celle que subira, quatre ans plus tard, François Ravailac, l'assassin d'Henri IV. Les temps restent violents.

En 1617, quand le jeune Louis XIII fera assassiner le maréchal d'Ancre, unanimement détesté, le peuple parisien déchiquettera le corps pour le manger en partie...

«L'écartèlement de saint Hippolyte», par Dirk Bouts, vers 1470. Il n'existe aucune représentation du supplice de Philibert Blondel, dont nous ne possédons par ailleurs aucun portrait. Ce tableau flamand donne une bonne image du châtement. Plus tard, les peintres ne montreront plus par pudeur cette scène religieuse que sous la forme d'un homme traîné par des chevaux furieux. A Paris, Damiens sera pourtant encore écartelé en 1757, devant l'Hôtel de Ville, pour avoir tenté de tuer le roi Louis XV.

«L'homme était devenu trop vulnérable»

Blondel était-il coupable? «Pour l'histoire officielle de l'Escalade, oui», précise Christophe Vuilleumier. Son livre, consacré à la formation des élites, et donc aux luttes de clans, laisse cependant planer des doutes. Le crime n'a peut-être même jamais existé. «Il faut dire que depuis 1589, les Genevois ont vécu des temps affreux à cause de la guerre contre la Savoie. Ils ont eu faim. Ils ont eu peur. La ville était si pauvre qu'il a fallu fermer le Collège deux ans. La peste traîne à l'état endémique.»

Un «riche moyen»

Or, pendant ce temps, des gens se sont enrichis, dont Blondel. Il a acheté des biens hors la ville, quand Genève occupait le Pays de Gex. Il s'agit à l'intérieur des murs d'un solide propriétaire foncier. «Et comme la pénurie de logements à louer est encore alors pire qu'aujourd'hui, vous imaginez les abus possibles.»

Mais Blondel est-il vraiment riche? Moyennement. «Amy Varro, un de ses alliés dont nous connaissons les biens grâce à un inventaire détaillé, se révèle ainsi plus fortuné que lui. Et Varro fait pâle figure par rapport aux Turretini, qui se sont lancés, en société avec d'autres familles d'origine italienne, dans le grand négoce.»

Si l'argent joue un rôle, c'est cependant surtout le réseau de Philibert Blondel qui s'est vu pris en défaut. «Ses liens familiaux se sont affaiblis. Le réseau d'intérêt qu'il a bâti avec sa clientèle de débiteurs aussi.» En clair, ses stratégies ont vieilli. En 1603, ses principaux alliés politiques sont morts. Au moment fatal, en 1605, celui qui aurait pu prendre sa défense est en ambassade à l'étranger. L'accusé doit faire face à de vieilles rancunes et à des retournements de veste.

Le plus symptomatique est celui des Lullin. Un frère de Philibert était parvenu à épouser une de leurs filles, ce qui faisait entrer les Blondel chez les plus anciens bourgeois de Genève. La demoiselle n'était pas consentante. Elle aimait ailleurs. L'ennui, c'est qu'Etienna ne se contentait pas de rêver, comme La princesse de Clèves. Elle s'était enfuie avec un beau militaire. Une bataille juridique avait suivi au sujet de sa dot. Il y avait eu duel entre Philibert et un Lullin. Résultat, en 1605, ces ex-alliés familiaux sont devenus des accusateurs.

Un couple sans enfants

Philibert et son épouse Marie, née Maillet, n'ont en plus pas eu de descendants. «Une chose exceptionnelle chez les hauts magistrats genevois de l'époque.» Ils n'ont donc personne pour les défendre et leur succéder. «En principe, même si les notables font moins d'enfants que les gens du peuple, il leur faut deux fils pour se perpétuer, l'un pouvant remplacer l'autre.» Quelques filles, mais pas trop (les protestants n'ont pas de couvents!), font aussi bien dans le paysage. «On peut les marier pour conclure des alliances.» Les dots sont lourdes, mais récupérables. «Toutes les deux générations se conclut une union dans l'autre sens afin que les biens ne s'égarer pas.»

Philibert Blondel a été condamné pour trahison. Il a sans doute été en fait victime d'un échec politique et personnel. «Normalement, à l'époque, les luttes de clans à Genève ne vont pas jusqu'à la mort. Nous ne sommes pas au nord de l'Italie. Mais Blondel était devenu trop faible, alors que la situation exigeait une victime expiatoire.»

? «Les élites politiques genevoises, 1580-1652», de Christophe Vuilleumier, aux Editions Slatkine, 809 pages.